Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_196_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGRISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUINZE SEPTEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 9 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUËLLAN

Délibération n°2026-196

Membres en exercice : 20 Présents : 20 Absents : 0 Pouvoirs : 0

ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION
ATTRIBUTION PASS COMMERCE ARTISANAT

Le 27 juin 2023, le Conseil communautaire a approuvé les modalités d'évolution du dispositif PASS Commerce Artisanat dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat économique régionale 2023-2028.

Lamballe Terre & Mer a été destinataire de deux demandes d'aide PASS Commerce Artisanat. Ces deux demandes d'aide présentées ici, ont fait l'objet d'une instruction des services des chambres consulaires et de la direction Economie Tourisme de Lamballe Terre & Mer, validant les conditions de recevabilité de ces demandes :

Demandeur	Commune	Objet de la demande et Montant accordé
SAS OISEL J ETA	PLURIEN	Modernisation du fournil de la boulangerie : investissements matériels / immobiliers. Montant éligible : 55 332,09 € HT Subvention PASS Commerce Artisanat proposée : 7 500 €

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_196_DELIB-DE

BAZIRET PEINTURE	SAINT-ALBAN	Création d'une activité artisanale de peinture : investissements matériels / équipements Montant éligible : 10 493,42 € HT Subvention PASS Commerce Artisanat proposée : 3 418,03 €

Vu :

- La délibération n°2023-117 du 27 juin 2023 approuvant les modalités d'évolution du dispositif PASS Commerce Artisanat dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat économique régionale 2023-2028,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-053 du 5 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le conseil au bureau, notamment attribuer toutes subventions dans le cadre des dispositifs ou programmes validés par le Conseil communautaire (PLH, aides économiques, bourses, aides aux associations ...) dans la limite des crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- DECIDE d'octroyer le PASS Commerce Artisanat aux entreprises figurant dans le tableau ci-dessous, suivant les modalités définies dans le dispositif d'aide :

Demandeur	Commune	Objet de la demande et Montant accordé
SAS OISEL J ETA	PLURIEN	Modernisation du fournil de la boulangerie : investissements matériels / immobiliers. Montant éligible : 55 332,09 € HT Subvention PASS Commerce Artisanat accordée : 7 500 €
BAZIRET PEINTURE	SAINT-ALBAN	Création d'une activité de peinture : investissements matériels / équipements Montant éligible : 10 493,42 € HT Subvention PASS Commerce Artisanat accordée : 3 418,03 €

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 19/09/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-